

## **ARRETE 2024\51**

### **DE STATIONNEMENT et CIRCULATION**

### **5 RUE DE LA BALLANDERIE**

**Nous, Maire de la commune de Guerville**

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

**Vu**, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

**Vu**, la demande de Maisons Pierre – 580 Impasse de l'épinet – 77240 VERT SAINT DENIS – représenté par M ; Klando SAMUEL -Tél. 06.64.71.49.31 - mail : [samuel.wando-korige@maisons-pierre.com](mailto:samuel.wando-korige@maisons-pierre.com) pour le compte Mme Tatiana MICHEL pour les travaux de démolition d'un mur en pierres et évacuation de la terre au 5 rue de la Ballanderie,

**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation dans la rue de la Ballanderie,

#### **ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre les travaux de démolition d'un mur en pierres et évacuation de la terre au droit du 5 rue de la Ballanderie, la rue sera barrée et la circulation interdite dans toute la rue de la Ballanderie sauf aux riverains et les services de secours et dans le même temps, le stationnement sera interdit sur la chaussée, à compter du **22 Juillet 2024 pour une période de 3 jours**. La sécurité des piétons devra être assurée.

**Article 2** : les panneaux de signalisation et matériel de barrage de rue seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire ainsi qu'une information aux riverains de la rue de la Ballanderie. Les riverains seront autorisés à emprunter la rue de la Ballanderie.

**Article 3** : Une déviation sera mise en place au croisement de la rue des Fillancourts/rue de la Ballanderie et au croisement rue des Moulins/rue de la Ballanderie.

**Article 4** : le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues citées ci-dessus et distribué aux riverains de l'ensemble de la rue.

**Article 5** : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

Les services de secours

Le pétitionnaire

Fait à Guerville,  
Le 17 JUILLET 2024,  
Pour Mme Le Maire,  
L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.

